STATISTIQUES

BELGIQUE

INDUSTRIE CHARBONNIÈRE

Production, Commerce extérieur et Consommation de charbon

en 1919 et pendant les premiers mois de 1920.

I. — Production.

		1913	1919
		Tonnes	Tonnes
Hainaut	Couchant de Mons	4,406,550	4,047,480
	Centre	3,458,640	3,113,780
	Charleroi	8,148,020	6,269,140
Namur		829,900	510,690
Liége		5,998,480	4,406,210
Limbourg		»	139,930
Le Royaume		22,841,590	18,487,230

L'année 1913, qui sert de point de comparaison, n'est pas normale au point de vue de la production des charbonnages, car la grève politique du mois d'avril de cette année eût pour conséquence de diminuer l'extraction annuelle de houille de près de 3 %.

Au cours de l'année 1919, la production des charbonnages belges a régulièrement augmenté, passant de 1,232,840 tonnes en janvier 1919 pour atteindre 1,869,640 tonnes en janvier 1920. La production de 1919 représente 81 % de celle de 1913 et celle du mois de janvier 1920 représente 98 % de la production mensuelle moyenne de l'exercice 1913.

Production mensuelle.

	Tonnes	Pourcentage par rapport en 1913
Moyenne de 1913	1,903,470	100
Moyenne de 1919	1,540,600	81
Janvier 1920	1,869,640	98
Février 1920	1,683,750	88
Mars 1920	2.006.160	105

La diminution de production constatée en février 1920 est due à la grève qui a sévi dans le Borinage et dans une partie du Centre et à cette circonstance que le mois n'a comporté que 24 jours de travail.

En mars, la production a dépassé de 5 % la moyenne mensuelle de 1913.

La capacité de production des charbonnages belges a donc atteint, dans son ensemble, le taux de 1913 et des premiers mois de 1914.

En réalité, la situation n'est pas la même qu'en 1914. La production actuelle exige un nombre beaucoup plus considérable d'ouvriers qu'avant la guerre ; car la production par journée d'ouvrier a notablement diminué.

La production moyenne par ouvrier (fond et surface réunis) et par journée a diminué de 1/8 environ.

II. — Commerce extérieur.

Statistique du Commerce extérieur de la Belgique avec les pays étrangers, année 1919 (chiffres provisoires).

A. — Exportations.

Houille.

France	1.638.000 tonnes
Pays-Bas (1)	1.114.000 »
Suisse	247.000 »
Etats-Unis d'Amérique	87.000 »
Grand Duché de Luxembourg	76.000 »
Italie	65.000 »
Danemark	64.000 »
Allemagne	30.000 »
Espagne	29.000 »
Autres pays	62.000 »
Total	3.412.000 tonnes

(1) Les exportations de houille vers les Pays-Bas furent importantes pendant les premiers mois de l'année, alors que les expéditions vers la France étaient limitées à cause du mauvais état des voies ferrées dans la zone dévastée.

Coke.

Grand Duché de Luxembourg	128.000 tonnes
Pays-Bas	82.000 »
France	56.000 »
Autres pays	16.000 »
Total	282.000 tonnes

Briquettes de houille.

France	151.000 tonnes
Pays-Bas	79.000 »
Suisse	53.000 »
Espagne	19.000 »
Italie	19.000 »
Congo-Belge	17.000 »
Autres pays	19.000 »
Total	357.000 tonnes

Les exportations totales de combustibles minéraux sont donc les suivantes, si l'on représente le coke et les agglomérés par leur équivalent en houille :

Houille	3.412.000 tonnes
Coke	368.000 »
Agglomérés	324.000 »
Total.	4.104.000 tonnes

soit 22 % de la production totale.

B. — Importations.

Houille

Grande-Bretagne	122.000 tonnes
Allemagne	2.000 »
Total	124.000 tonnes

Coke.

Allemagne	7.000 tonnes
Total	7.000 tonnes

Briquettes de houille.

Néant.

Les importations totales de combustible y compris celles du coke représentées par leur équivalent en houille, sont de 133,000 tonnes correspondant à moins de 1 % de la consommation nationale.

Deux premiers mois de l'année 1920 (chiffres provisoires).

A. — Exportations.

Houille.

	Janvier — Tonnes	Février — Tonnes
France	52.000	77.000
Italie	9.000	8.006
Suisse	7.000	9.000
Grand-Duché de Luxembourg	5.000	6.000
Pays-Bas	2.000	»
Divers	23.000	27.000
Total	98.000	127.000

Coke.

Grand-Duché de Luxembourg	9.000	13.000
Divers	2.000	»
Total	11.000	13.000

Briquettes de houille.

France	3.000	10.000
Suisse	2.000	1.000
	6.000	6.000
Total	11.000	17.000

Total des exportations, en comptant le coke et les briquettes pour leur équivalent en houille crue	122.000	159.000
Proportion de la production exportée	6.5 %	9.4 %

B. — Importations.

Houille.

	Janvier — Tonnes	Février — Tonnes
Grande-Bretagne	38.000	53.000
Total	38.000	53.000

Coke.

Allemagne	6.000	5.000
Total	6.000	5.000

Briquettes.

Néant.

Total des importations, en comptant le coke pour son équivalent en houille crue	46.000	60.000
Proportion du charbon étranger dans la consommation	2.5 %	3.6 %

III. — Consommation.

Unité : 1.000 T.	Année 1913	Année 1919	Janv. 1920	Févr. 1920
Production	22.841	18.487	1.870	1.684
Différence des stocks	— 539	+ 774	+ 56	+ 56
Importation	10.753	133	46	60
Exportation	7.009	4.104	122	159
Consommation	26.046	15.290	1.850	1.679

Les importations en 1913 ont été plus grandes que ne l'indique le tableau ci-dessus car le charbon importé et destiné aux soutes n'y est pas renseigné.

CONCLUSION

La production est redevenue normale. La consommation a fortement augmenté depuis l'armistice et sera bientôt de 3/4 de la consommation de 1913. Il s'en faut de beaucoup cependant que la situation soit normale. Les charbons étrangers, qui représentaient en 1913 41 % de la consommation, font toujours défaut. Ces charbons étrangers sont nécessaires car nos charbonnages ne produisent pas les houilles à haute teneur en matières volatiles et ne produisent pas en quantité suffisante les charbons à gaz et à coke.

A. DELMER.

RÉSULTATS

DE

l'Exploitation des Charbonnages

EN JANVIER 1920

Comparaison de l'effet utile des ouvriers, des dépenses et des salaires, en 1913 et en janvier 1920.

PAR

A. DELMER

Ingénieur principal des Mines.

A la demande de M. le Ministre des Affaires Economiques, les Ingénieurs des Mines ont recueilli les éléments du prix de revient des charbonnages pour le mois de janvier 1920.

Ce travail montre la grande disparité des conditions d'exploitation des charbonnages, disparité qui a toujours existé et qui est la conséquence du gisement, différent d'une concession à l'autre et même d'un étage à l'autre d'une même concession, et qui est également la conséquence, mais dans une faible mesure, de l'organisation du travail et de l'outillage.

Certaines circonstances, notamment le relèvement des salaires et l'unification des prix de vente, ont accentué depuis 1914 la disparité des charbonnages.

En janvier dernier, et pour les charbonnages se trouvant dans des conditions normales, la production de charbon vendable par journée d'ouvrier varie d'une mine à l'autre entre 200 et 804 kilogrammes et les valeurs extrêmes du prix de revient à la tonne sont 45.78 et 100 francs. Etant donnée cette situation, il n'est pas étonnant que quelques sociétés charbonnières ont perdu de l'argent tandis que d'autres ont réalisé de grands bénéfices.

La nouvelle hausse de salaire de 15 % accordée le 1er mars dernier a été *compensée*, suivant la formule adoptée, par une majoration du prix du charbon de 7 francs, qui a été calculée de manière à ce que dans l'ensemble des charbonnages, l'accroissement des salaires fût contrebalancé par l'augmentation de la valeur des ventes, mais dont l'effet a été d'augmenter les pertes des mines maigres et d'accroître les gains des mines grasses.

Si, pour aplanir les inégalités croissantes des prix de revient, on est amené un jour à établir une péréquation des prix du charbon, il faudra calculer une sorte de prix de revient régional ou national ; c'est ce que nous avons fait pour le mois de janvier 1920 et pour l'année 1913.

Le mois de janvier 1920 fut normal pour la plupart des charbonnages du pays. La production a atteint dans l'ensemble 98 % de la production mensuelle moyenne de 1913. Quelques exploitations du bassin de Seraing furent cependant affectées par les inondations de la Meuse.

La comparaison entre les résultats de l'année 1913 et de janvier 1920 ne manque pas d'intérêt, car elle permet d'entrevoir les conséquences sur l'industrie charbonnière du bouleversement économique amené par la guerre et de l'introduction de la journée de huit heures pour les ouvriers du fond et de la journée de huit heures vingt pour les ouvriers de la surface.

Nous n'avons pas compris dans notre étude le bassin de Namur peu important et pour lequel certains renseignements font défaut. Nous n'y avons pas compris les charbonnages qui ont été abandonnés de 1913 à 1920, non plus que le charbonnage du Limbourg actuellement en activité, qui n'était encore qu'en préparation en 1913.

Dans les tableaux qui suivent, nous avons groupé par bassin les renseignements relatifs à la production, la production par journée d'ouvrier, les dépenses et les salaires en 1913 et en janvier 1920.

I. — Production.

1913

MOYENNE MENSUELLE.

BASSINS	Extraction (*a*)	Consommation (*b*)	Charbon vendable (*d*)
	Quantité en tonnes		
Couchant de Mons	351.894	52.863	299.031
Centre	288.220	26.250	261.970
Charleroi	679.085	64.167	614.918
Liége	385.635	30.442	355.193
Plateau de Herve	109.776	7.937	101.839
Total	1.814 610	181.659	1.632.951
	Pourcentage par rapport à l'extraction		
Couchant de Mons	100.0	15.0	85.0
Centre	100.0	9.1	90.9
Charleroi	100.0	9.4	90.6
Liége	100.0	7.9	92.1
Plateau de Herve	100.0	7.5	92.5
Moyenne	100.0	10.0	90.0

1920

MOIS DE JANVIER.

BASSINS	Extraction (*a*)	Consommation (*b*)	Distribution gratuite (*c*)	Charbon vendable (*d*)
	Quantité en tonnes			
Couchant de Mons	419.497	62.584	12.640	344.273
Centre	309.107	35.148	11.592	262.367
Charleroi	638.348	83.424	13.781	541.143
Liége	326.804	43.171	9.921	273.712
Plateau de Herve	94.560	11.958	2.193	80.409
Total	1.788 316	236.285	50.127	1.501.904
	Pourcentage par rapport à l'extraction			
Couchant de Mons	100.0	14.7	3.0	82.1
Centre	100.0	11.4	3.7	84.9
Charleroi	100.0	13.0	2.2	84.8
Liége	100.0	13.2	3.0	83.8
Plateau de Herve	100.0	12.6	2.3	85.1
Moyenne	100.0	13.2	2.8	84.0

II. — Production par journée d'ouvrier.

1913

MOYENNE MENSUELLE.

A. — Nombre total de journées faites :

BASSINS	Ouvriers à veine (*a*)	Ouvriers du fond (*b*)	Ouvriers du fond et à la surface (*c*)
Couchant de Mons. .	145,184	570,943	760,370
Centre	96,515	386,142	536,465
Charleroi	185,544	809,470	1,181,115
Liége.	118,332	576,523	789,292
Plateau de Herve . .	25,986	126,013	167,318
Total	571,561	2,469,091	3,434,560

B. — Production moyenne par journée de charbon extrait en kilogrammes :

BASSINS	Ouvriers à veine (*a*)	Ouvriers du fond (*b*)	Ouvriers du fond et à la surface (*c*)
Couchant de Mons. .	2,424	616	463
Centre	2,986	746	537
Charleroi	3,660	839	575
Liége.	3,259	669	489
Plateau de Herve . .	4,224	871	656
Moyenne	3,174	735	528

1920

MOIS DE JANVIER.

A. — Nombre total de journées faites :

BASSINS	Ouvriers à veine (*a*)	Ouvriers du fond (*b*)	Ouvriers du fond et à la surface (*c*)
Couchant de Mons. .	147,642	661,934	939,840
Centre	95,304	458,293	639,703
Charleroi	181,404	859,704	1,296,781
Liége.	103,169	572,642	811,070
Plateau de Herve . .	21,729	130,041	181,371
Total	549,248	2,682,614	3,868,765

B. — Production moyenne par journée de charbon extrait en kilogrammes :

BASSINS	Ouvriers à veine (*a*)	Ouvriers du fond (*b*)	Ouvriers du fond et à la surface (*c*)
Couchant de Mons. .	2,841	634	446
Centre	3,243	674	483
Charleroi	3,519	742	492
Liége.	3,168	571	403
Plateau de Herve . .	4.352	727	521
Moyenne	3,256	667	462

III. — Dépenses.

1913

MOYENNE MENSUELLE

BASSINS	Salaires	Fournitures et autres frais	Premier établissement	Total
Dépenses en milliers de francs				
Couchant de Mons .	3.609	1.470	672	5.751
Centre	2.903	1.237	573	4.713
Charleroi	6.265	3.420	1.406	11.091
Liége.	4.097	1.921	547	6.565
Plateau de Herve .	899	469	195	1.563
Total . . .	17.773	8.517	3.393	29.683
Dépenses par tonne extraite, en francs.				
Couchant de Mons .	10.26	4.18	1.91	16.35
Centre	10.07	4.29	1.99	16.35
Charleroi . . .	9.23	5.04	2.07	16.34
Liége.	10.62	4.98	1.42	17.02
Plateau de Herve .	8.19	4.27	1.78	14.24
Moyenne . . .	9.80	4.69	1.87	16.36
Dépenses par tonne vendable, en francs				
Couchant de Mons .	12.07	4.92	2.25	19.24
Centre	11.08	4.72	2.19	17.99
Charleroi . . .	10.19	5.56	2.29	18.04
Liége.	11.53	5.41	1.54	18.48
Plateau de Herve .	8.83	4.61	1,91	15.35
Moyenne . . .	10.88	5.22	2.08	18.18

1920

MOIS DE JANVIER

BASSINS	Salaires	Fournitures et autres frais	Premier établissement	Total
Dépenses en milliers de francs				
Couchant de Mons .	16.744	6.582	1.228	24.554
Centre	10.676	7.672	1.291	19.639
Charleroi . . .	23.065	12.290	2.241	37.596
Liége. . .	13.616	6.271	1.168	21.055
Plateau de Herve .	3.182	1.506	389	5.077
Total	67.283	34.321	6.317	107.921
Dépenses par tonne extraite, en francs				
Couchant de Mons .	39.91	15.69	2.93	58.53
Centre	34.53	24.82	4.18	63.53
Charleroi. . . .	36.14	19.25	3.51	58.90
Liége	41.66	19.19	3 57	64.42
Plateau de Herve .	33.65	15.93	4.11	53.69
Moyenne . . .	37.62	19.19	3.53	60.34
Dépenses par tonne vendable, en francs				
Couchant de Mons .	48 63	19.12	3.57	71.32
Centre . . .	40.69	29.24	4.92	74.85
Charleroi . . .	42.62	22.71	4 14	69.47
Liége. . . .	49.74	22.91	4.27	76.92
Plateau de Herve .	37.75	17.87	4.62	60 24
Moyenne . . .	44.80	22.85	4.21	71.86

IV. — Salaires.

BASSINS	Salaires 1,000 francs	Nombre de journées 1,000	Salaires Nombre de journées
1913. — Moyenne mensuelle			
Couchant de Mons . .	3.694	760	4.86
Centre	2.953	536	5.51
Charleroi	6.461	1.181	5.47
Liége.	4.181	789	5.30
Plateau de Herve . .	917	167	5.49
Totaux et moyenne .	18.206	3.433	5.30
Janvier 1920			
Couchant de Mons . .	16.744	940	17.82
Centre	10.676	640	16.68
Charleroi	23.065	1.248	18.47
Liége.	13.616	811	16.79
Plateau de Herve . .	3.182	181	17.59
Totaux et moyenne .	67.283	3.820	17.62

Une courte explication de ces tableaux est nécessaire.

I. — Production.

a) Par extraction, nous entendons la production nette, non compris les déchets de triage et de lavage. On a parfois prétendu que depuis la guerre le triage et le lavage se faisaient avec moins de soin et que la différence entre la production brute et la production nette avait diminué.

Nous ne croyons pas que cette circonstance soit de nature à altérer fortement la grandeur de la production, du rendement de l'ouvrier et la valeur du prix de revient.

b) Le charbon consommé ne comprend que le charbon de la mine même et non celui qui est parfois, exceptionnellement cependant, acheté à l'extérieur. Certains charbonnages consomment une grande quantité de combustible parce qu'ils utilisent des déchets très cendreux, ou parce qu'ils fournissent de la force motrice à des industries connexes. D'autres charbonnages en consomment peu parce qu'ils reçoivent de l'extérieur de l'énergie électrique actionnant une partie des machines.

La consommation varie d'une mine à l'autre de 0 à 20 % de l'extraction. Elle est en général très importante dans le Couchant de Mons, où elle atteint en moyenne 15 %. Pour l'ensemble du pays, elle était d'environ 10 % avant la guerre.

Depuis la guerre, la consommation a notablement augmenté, dans tous les bassins, sauf dans le Couchant de Mons.

c) Chaque ménage ouvrier reçoit gratuitement du charbon à raison de 400 kilogrammes en hiver et 300 kilogrammes en été. Si chaque ouvrier participait à cette distribution, la proportion de charbon distribué serait, pour le mois de janvier, le rapport de 400 kilogrammes au rendement mensuel moyen de l'ouvrier.

Pour l'ensemble des charbonnages du royaume, ce rapport est d'environ 3 %.

En réalité, la proportion de charbon distribué est de 2.8 %.

La différence provient de ce que tous les ouvriers n'ont pas droit au charbon gratuit ; d'autre part, les ouvriers pensionnés reçoivent mensuellement 300 kilogrammes de combustibles.

La proportion de charbon distribué gratuitement est plus forte

dans les charbonnages dont le rendement est faible ; elle augmente avec l'absentéisme des ouvriers.

En 1913, le charbon n'était généralement pas distribué gratuitement aux ouvriers mais vendu à prix réduit.

II. — Production par journée d'ouvrier.

Pour établir le rendement par journée on a comparé l'extraction au nombre total de journées faites non seulement pendant les jours d'extraction mais également pendant les jours de chômage.

Le tableau suivant indique les différences en kilogrammes des productions par journée d'ouvrier de 1913 et de janvier 1920.

+ signifie une augmentation de janvier 1920 par rapport à 1913 et — une diminution. Le pourcentage est pris par rapport à la production de 1913.

BASSINS		Ouvriers à veine (*a*)	Ouvriers du fond (*b*)	Ouvriers du fond et de la surface (*c*)
Couchant de Mons	Ko	+ 417	+ 18	— 17
	%	**17.2**	**2.9**	**3.7**
Centre	Ko	+ 257	— 72	— 54
	%	**8.6**	**9.7**	**10.1**
Charleroi	Ko	— 141	— 97	— 83
	%	**3.9**	**11.6**	**14.4**
Liége	Ko	— 91	— 98	— 86
	%	**2.8**	**14.7**	**17.6**
Plateau de Herve	Ko	+ 128	— 144	— 135
	%	**9.6**	**16.5**	**20.6**
Ensemble	Ko	+ 82	— 68	— 66
	%	**2.6**	**9.3**	**12.5**

a) Pour les *ouvriers à veine*, le rendement a augmenté dans l'ensemble des charbonnages. Il y a, à Liége et à Charleroi, diminution de l'effet utile et dans les autres bassins, augmentation. L'accroissement du rendement est sensible dans le Centre, à Herve et surtout dans le Couchant de Mons.

b) Pour les *ouvriers du fond*, le rendement a diminué d'environ 9 % dans l'ensemble. Au Couchant de Mons, il est cependant en légère augmentation; pour les autres bassins, la diminution s'accroît du Centre au Plateau de Herve.

c) Pour les *ouvriers du fond et de la surface*, la diminution du rendement est plus sensible que pour les ouvriers du fond ; elle atteint 12 1/2 % pour l'ensemble et affecte tous les bassins. La gradation de l'ouest vers l'est est curieuse.

Les ouvriers dont l'effet utile a diminué sont les ouvriers du fond autre que les ouvriers à veine et surtout les ouvriers de la surface. Il a donc fallu augmenter le nombre de ces ouvriers. Le tableau suivant, déduit du nombre de journées faites, montre comment s'est modifiée la répartition des ouvriers mineurs :

	1913 %	Janvier 1920 %
Ouvriers à veine.	16.6	14.2
Ouvriers du fond	71.8	69.4
Ouvriers de la surface	28.2	30.6
Ouvriers du fond et de la surface . .	100.0	100.0

Je me borne, pour le moment, à signaler ces variations, dont il serait cependant très intéressant d'analyser les causes.

Les productions par journée d'ouvrier indiquées dans les tableaux sont des moyennes se rapportant à un ensemble d'exploitations. Les productions unitaires par charbonnages diffèrent souvent beaucoup de la moyenne et n'ont pas toutes varié dans le même sens de 1913 à 1920.

Le tableau suivant, donné à titre d'exemple, montre les différences de rendement existant dans les charbonnages du Couchant de Mons et les variations qui se sont produites de 1913 à 1920. Des différences semblables et les mêmes anomalies existent dans les autres bassins et montrent *a priori* combien le problème de l'effet utile de l'ouvrier est complexe.

Production en tonne de charbon extrait par journée d'ouvrier (fond et surface).

Concessions	Année 1913	Janvier 1920
1	0.65	0.53
2	0.54	0.54
3	0.53	0.47
4	0.53	0.40
5	0.51	0.50
6	0.50	0.40
7	0.49	0.40
8	0.49	0.39
9	0.49	0.47
10	0.47	0.53
11	0.46	0.50
12	0.44	0.43
13	0.43	0.42
14	0.43	0.37
15	0.43	0.47
16	0.41	?
17	0.41	—
18	0.41	0.33
19	0.39	—
20	0.38	0.36
21	0.34	—
22 (1)	0.16	0.51

III. — Dépenses.

a) Les salaires globaux y compris ceux des travaux préparatoires, ont été portés en compte. La dépense de salaire, par tonne de charbon extrait, est comparable de 1913 à janvier 1920. Le coefficient d'augmentation est de 3.8 pour l'ensemble du pays, 3.9 dans le Couchant de Mons, 3.4 dans le Centre, 3.9 à Charleroi, 3.9 à Liége et 4.1 sur le plateau de Herve. L'augmentation de ce poste de dépense est la conséquence du relèvement des salaires et de la diminution de l'effet utile;

(1) Ce charbonnage était encore en préparation en 1913.

b) *Les fournitures et autres frais* sont les achats de bois, de matériaux divers, huiles, explosifs, etc. Ils comprennent les charges financières afférentes à l'exploitation. La valeur du charbon consommé n'est portée ni aux dépenses ni aux recettes.

Ces dépenses, rapportées à la tonne de charbon extrait ont augmenté dans la même proportion que les salaires.

Le coefficient d'accroissement est de 4,1 pour l'ensemble du pays, de 3.8 dans le Couchant de Mons, de 5.8 dans le Centre, de 3.8 à Charleroi, de 3.9 à Liége et de 3.7 sur le plateau de Herve;

c) Les charbonnages n'ont pas pu, pendant les années de guerre, exécuter de grands travaux de premier établissement; d'autre part, la réduction de la journée de travail nécessite une amélioration de l'outillage. Aussi la plupart des sociétés ont-elles actuellement un programme très chargé de travaux de premier établissement. Ce programme a été examiné par les Ingénieurs des Mines, qui ont admis comme dépenses pour le mois de janvier, le douzième de ce qui serait réalisé en 1920. Toutefois, la dépense a été partout limitée à 5 francs par tonne de charbon vendable.

Pour l'ensemble du pays, le coefficient d'augmentation des frais de premier établissement par tonne extraite a été de 1.9; dans le Couchant de Mons il a été de 1.5, dans le Centre de 2.1, à Charleroi de 1.7, à Liége de 2.5 et sur le plateau de Herve de 2.3;

d) L'ensemble des dépenses, c'est-à-dire le prix de revient de la tonne extraite, a augmenté suivant un coefficient de 3.7, qui est à peu près le même dans tous les bassins (1).

e) La répartition des dépenses en janvier 1920 n'est pas la même qu'en 1913.

	1913	Janvier 1920
Salaire	60 %	62 %
Fournitures et autres frais. .	29	32
Premier établissement . . .	11	6

La différence provient de l'importance moins grande attribuée aux dépenses de premier établissement en janvier 1920.

(1) Couchant de Mons 3.6; Centre 3.9; Charleroi, 3.6; Liége 3.8; Herve 3.8.

IV. — Salaires moyens.

Le salaire moyen est le quotient du montant total des salaires par le nombre de journées faites.

La comparaison de ce salaire moyen en 1913 et en janvier 1920 ne donne pas une mesure exacte de l'augmentation réelle des salaires car la proportion des ouvriers à veine et des ouvriers du fond, c'est-à-dire des ouvriers les mieux payés par rapport à l'ensemble des ouvriers de charbonnage a diminué d'une manière sensible.

D'après le tableau IV, le coefficient d'augmentation de salaire serait de 3.3 pour l'ensemble des charbonnages. En réalité, le coefficient est plus élevé de quelques unités.

Il faudrait également tenir compte de la distribution gratuite de charbon aux ouvriers, qui représente environ 1 franc par jour et par ouvrier.

CONCLUSIONS

L'extraction des charbonnages, quatorze mois après l'armistice, est revenue au taux d'avant la guerre.

L'effet utile des ouvriers a fléchi de 1/8e.

Les dépenses sont celles de 1913 affectées d'un coefficient de 3.7.

Le coefficient d'augmentation des salaires n'a pas pu être exactement déterminé. Il doit se rapprocher du coefficient d'augmentation des dépenses en général.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

ADMINISTRATION DES MINES

RÉPARTITION DU PERSONNEL ET DU SERVICE DES MINES

Noms et lieux de résidence des fonctionnaires

(1er avril 1920)

ADMINISTRATION CENTRALE

MM. Lebacqz, J., Directeur général, à Bruxelles ;
Van Raemdonck, A., directeur, à Bruxelles ;
Raven, G., Ingénieur en Chef, Directeur ff., à Bruxelles ;
Delmer, A., Ingénieur principal de 1re classe, Directeur à l'Administration Centrale, à Bruxelles ;

Service spécial des accidents miniers et du grisou

MM. Lemaire, E., Ingénieur principal de 1re classe, à Mons ;
Van Herckenrode, Ed., Ingénieur de 1re classe, à Bruxelles.

Service des explosifs

MM. Levarlet, H., Ingénieur principal de 1re classe, Inspecteur principal, à Bruxelles ;
de Biolley, P., Inspecteur, à Bruxelles ;
Lallemand, M., » à Bruxelles.

Service géologique

MM. Renier, Arm., Ingénieur principal de 1re classe, Chef du Service, à Bruxelles ;
Halet, Fr., à Bruxelles.
Asselbergs, E., »

1re INSPECTION GÉNÉRALE DES MINES, A MONS

MM. JACQUET, J., Insdecteur général, à Mons ;
DEMARET, J., Ingénieur principal de 1re classe, à Mons.

Provinces de Hainaut, de Brabant, de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale.

—

1er ARRONDISSEMENT

MM. DEMARET, L., Ingénieur en chef Directeur de 1re classe, à Mons;
LIAGRE, E., Ingénieur principal de 1re classe, à Mons.

La partie de la province du Hainaut comprenant les cantons judiciaire de Boussu (sauf les communes de Hornu, de Quaregnon et de Wasmuël), de Dour, de Pâturages (moins les communes de Givry, d'Harmignies et d'Harvengt), d'Antoing, de Celles, de Péruwelz, de Quevaucamps, de Templeuve et de Tournai et les communes de Ciply, de Gaurain-Ramecroix, de Soignies, d'Horrues, de Naast, de Baudour, de Sirault et de Tertre ; les provinces de la Flandre occidentale et de la Flandre orientale.

1er DISTRICT. — M. VERBOUWE, O., Ingénieur principal de 2e classe, à Mons.

Charbonnages : Belle-Vue, Bois de Bousu, Longterne-Trichères, Genly.	Cantons de Dour et d'Antoing. Provinces de la Flandre occidentale et de la Flandre orientale.

2e DISTRICT. — M. DESENFANS. G., Ingénieur principal de 1re classe, à Nimy.

Blaton, Grande Machine à feu de Dour, Grande Chevalière et Midi de Dour, Buisson, Espérance et Hautrage.	Canton de Boussu (sauf les communes de Hornu, de Quaregnon, de Wasmuël et d'Hensies) et canton de Péruwelz ; communes de Baudour, Sirault et Tertre.

3e DISTRICT. — M. DUPRET, AL., Ingénieur de 2e classe, à Mons.

Bois de Saint-Ghislain, L'Escouffiaux, Grand Bouillon, Ciply, Hensies-Pommerœul, Nord de Quiévrain.	Cantons de Tournai, de Celles et de Templeuve, et communes de Gaurain-Ramecroix de Ciply, de Pommerœul, d'Hensies et de Mesvin.

4e DISTRICT. — M. SOTTIAUX. G., Ingénieur principal de 2me classe, à Mons.

Charbonnages réunis de l'Agrappe, Bonne-Veine.	Cantons de Pâturages (moins les communes de Givry, d'Harmignies et d'Harvengt), de Quevaucamps (moins la commune de Pommerœul) ; communes de Soignies, d'Horrues et de Naast.

—

2e ARRONDISSEMENT

MM. DELBROUCK, M., Ingénieur en chef Directeur de 1re classe, à Mons ;
NIBELLE, G., Ingénieur principal de 1re classe, à Mons.

La partie de la province de Hainaut comprenant les cantons judiciaires de Boussu (communes de Hornu, Quaregnon et Wasmuël), de Chièvres, d'Enghien, de La Louvière (communes de Houdeng-Aimeries, Houdeng-Gœgnies et Trivières), de Lens (moins les communes de Baudour, Sirault et Tertre), de Pâturages (communes de Givry, Harmegnies et Harvengt), de Mons (moins les communes de Mesvin et de Ciply), de Rœulx (communes de Boussoit, Bray, Casteau, Gottignies, Maurage, Rœulx, Saint-Denis, Strépy, Thieu, Thieusies, Villers-Saint-Ghislain et Ville-sur-Haine), d'Ath, de Flobecq, de Frasnes-lez-Buissenal, de Lessines et de Leuze (sauf la commune de Gaurain-Ramecroix) ; la province de Brabant (arrondissement judiciaire de Bruxelles).

1er DISTRICT. — M. HOPPE, R., Ingénieur de 3me classe, à Mons.

Nord du Rieu du Cœur, Rieu du Cœur (Société Mère et Forfait du Couchant du Flénu).	Cantons de Boussu (commune de Quaregnon), de Flobecq, de Frasnes-lez-Buissenal, de Lens (moins les communes de Baudour, Sirault et Tertre) et de Leuze (moins la commune de Gaurain-Ramecroix).

2e DISTRICT. — M. NIEDERAU, Ch., Ingénieur principal de 1re classe, à Mons.

Grand Hornu, Produits.	Cantons de Boussu (communes de Hornu et Wasmuël), de Mons (communes de Flénu, Jemappes, Maisières et Nimy), d'Ath et de Lessines.

3e DISTRICT. — M. ANCIAUX, H., Ingénieur de 1re classe, à Mons.

Hornu et Wasmes, Ghlin, Levant du Flénu.	Cantons de Mons (communes de Cuesmes, Ghlin, Hyon, Mons, Nouvelles, St-Symphorien et Spiennes), de Chièvres et de Pâturages (communes de Givry, Harmignies et Harvengt).

4e DISTRICT. — En l'absence d'un titulaire effectif, ce service est réparti entre MM. NIEDERAU, ANCIAUX et HOPPE.

St-Denis-Obourg-Havré, Maurage et Boussoit, Strépy et Thieu, Bois-du-Luc et Trivières réunis, Bray.	Cantons d'Enghien, de La Louvières (communes de Houdeng-Aimeries, Houdeng-Gœgnies et Trivières), de Mons (communes de Havré et d'Obourg), de Rœulx (communes de Boussoit, Bray, Casteau, Gottignies, Maurage, Rœulx, St-Denis, Strépy, Thieu, Thieusies, Villers-St-Ghislain et Ville-sur-Haine). Province de Brabant : arrondissement judiciaire de Bruxelles.

—

3me ARRONDISSEMENT

MM. LIBOTTE, E., Ingénieur en chef Directeur de 1re classe, à Charleroi.

GHYSEN, H., Ingénieur principal de 1re classe, à Charleroi.

La partie de la province de Hainaut comprenant les communes de Bellecourt, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Fontaine-l'Évêque, Leernes, Piéton, Souvret et Trazegnies du canton judiciaire de Fontaine-l'Évêque ; les cantons judiciaires de Binche (moins la commune de Mont-Ste-Geneviève), de La Louvière (moins les communes de Houdeng-Aimeries, Houdeng-Gœgnies et Trivières), de Seneffe, de Soignies (moins les communes de Horrues, Naast et Soignies) ; les communes de Estinnes-au-Val, Marche-lez-Ecaussines, Mignault, Péronnes-lez-Binche et Vellereille-le-Sec du canton de Rœulx.

1er DISTRICT. — M. DEFALQUE, P., Ingénieur principal de 2e classe, à Charleroi.

Charbonnages réunis de Ressaix, Leval, Péronnes, Sainte Aldegonde et Houssu.	Cantons de Binche (communes de Binche, Buvrinnes, Estinnes-au-Mont, Haulchin, Leval-Trahegnies, Mont-Sainte-Aldegonde, Epinois, Ressaix, Vellereille-le-Brayeux et Waudrez), de Rœulx (communes de Péronnes-lez-Binche, Estinnes-au-Val, Mignault et Vellereille-le-Sec) et de La Louvière (commune de Haine-Saint-Paul).

2e DISTRICT. — M. MOLINGHEN, E., Ingénieur principal de 2me classe, à Charleroi.

La Louvière et Sars-Longchamps, Bois de la Haye.	Cantons de Binche (commune d'Anderlues), de La Louvière (communes de La Louvière et Saint-Vaast) et de Seneffe.

3e DISTRICT. — M. HARDY, A., Ingénieur principal de 2e classe, à Charleroi.

Mariemont-Bascoup.	Cantons de Binche (communes de Carnières et de Morlanwelz), de Fontaine-l'Evêque (communes de Bellecourt, Chapelle-lez-Herlaimont et Piéton), de Soignies (communes d'Ecaussines-d'Enghien, Ecaussines-Lalaing, Henripont et Ronquières) et de Rœulx (commune de Marche-lez-Ecaussines).

4e DISTRICT. — M. SOILLE, A., Ingénieur de 3e classe, à Charleroi.

Courcelles, Beaulieusart, Nord de Charleroi.	Cantons de Binche (commune de Haine-St-Pierre), de Fontaine-l'Evêque (communes de Courcelles, Fontaine-l'Evêque, Leernes, Souvret et Trazegnies) et de Soignies (communes de Braine-le-Comte et Hennuyères).

4e ARRONDISSEMENT

MM. VRANCKEN, J., Ingénieur en chef Directeur de 2e classe, à Charleroi ;
GILLET, C., Ingénieur principal de 2e classe, à Charleroi.

La partie de la province de Hainaut comprenant les cantons judiciaires Nord et Sud de Charleroi (moins la ville de Charleroi et les communes de Gilly, Lodelinsart et Montigny-sur-Sambre), de Fontaine-l'Evêque (moins les communes de Bellecourt, Chapelle lez-Herlaimont, Courcelles, Fontaine l'Evêque, Piéton, Souvret, Leernes et Trazegnies), de Gosselies (commune de Gosselies), de Beaumont, de Chimay, de Jumet, de Marchienne-au-Pont, de Thuin, de Merbes-le-Château et de Binche (commune de Mont-Sainte-Geneviève).

Province de Brabant (arrondissement judiciaire de Louvain).

1er DISTRICT. — M. DANDOIS, H., Ingénieur principal de 2e classe, à Charleroi.

Monceau-Fontaine, Martinet et Marchienne, Grand-Conty-Spinois.	Cantons de Fontaine-l'Evêque (commune de Forchies-la-Marche), de Marchienne-au-Pont (communes de Monceau-sur-Sambre et de Goutroux), de Thuin et de Binche (commune de Mont-Sainte-Geneviève). Province de Brabant (arrondissement judiciaire de Louvain).

2e DISTRICT. — En l'absence d'un titulaire effectif, ce service est réparti entre MM. DANDOIS, HARDY et LEGRAND.

Sacré-Madame, Amercœur, Bayemont, Centre de Jumet.	Cantons Nord de Charleroi (commune de Dampremy), de Jumet et de Merbes-le-Château.

3e DISTRICT. — M. LEGRAND, L., Ingénieur de 1re classe, à Charleroi.

Charbonnages réunis de Charleroi, Masse-Diarbois.	Cantons de Marchienne-au-Pont (commune de Marchienne-au-Pont), de Gosselies (commune de Gosselies) et de Beaumont.

4e DISTRICT. — M. HARDY, L., Ingénieur principal de 2me classe, à Charleroi.

Marcinelle-Nord, Forte-Taille, Bois du Cazier.	Cantons Sud de Charleroi (communes de Marcinelle et de Mont-sur-Marchienne), de Marchienne-au-Pont (commune de Montigny-le-Tilleul) et de Chimay.

5e ARRONDISSEMENT

MM. DEBOUCQ, L., Ingénieur en chef Directeur de 2e classe, à Charleroi ;
VIATOUR, H., Ingénieur principal de 1re classe, à Charleroi.

La partie de la province de Hainaut comprenant les cantons judiciaires de Châtelet, de Gosselies (moins la commune de Gosselies) ; la ville de Charleroi et les communes de Gilly, Lodelinsart et Montigny-sur-Sambre des cantons judiciaires Nord et Sud de Charleroi.

Province de Brabant (arrondissement judiciaire de Nivelles).

1er DISTRICT. — M. LOWETTE, J., Ingénieur de 3e classe, à Charleroi.

Trieu Kaisin, Poirier, Grand-Mambourg et Bonne Espérance. Bois communal de Fleurus.	Cantons de Charleroi (commune de Charleroi) et de Gossdlies (sauf les communes de Fleurus, Gosselies, Ransart et Wangenies), de Wavre et de Nivelles.

2e DISTRICT. — M. PIETERS, J., Ingénieur de 1re classe, à Charleroi.

Centre de Gilly, Appaumée-Ransart, Masses-Saint-François, Noël, Centre de Gilly.	Canton Nord de Charleroi (communes de Gilly, Lodelinsart et Montigny-sur-Sambre). Province de Brabant (cantons de Genappe et de Jodoigne de l'arrondissement judiciaire de Nivelles).

3e DISTRICT. — M. PAQUES, G., Ingénieur de 3e classe, à Charleroi.

Boubier, Ormont, Carabinier, Bonne Espérance à Lambusart, Petit Try, Baulet.	Cantons de Châtelet (communes d'Acoz, Aiseau, Bouffioulx, Gerpinnes, Gougnies, Joncret, Pont-de-Loup, Presles, Roselies et Villers-Poteries) et de Gosselies (communes de Ransart, Fleurus et Wangenies).

4e DISTRICT. — En l'absence d'un titulaire effectif ce service est réparti entre MM. PIETERS, PAQUES et LOWETTE.

Gouffre, Aiseau-Oignies, Aiseau-Presles, Roton.	Canton de Châtelet (communes de Châtelet, Châtelineau, Couillet, Lambusart, Loverval, Farciennes et Pironchamps). Province de Brabant (canton de Perwez de l'arrondissement judiciaire de Nivelles).

2e INSPECTION GÉNÉRALE DES MINES, A LIÉGE

MM. JULIN, J., Inspecteur général, à Liége.
LEBENS, L., Ingénieur principal de 1re classe, à Liége.

Provinces de Liége, Namur, Luxembourg, Limbourg et Anvers.

6e ARRONDISSEMENT

MM. BOCHKOLTZ. G., Ingénieur en chef Directeur de 1re clasee à Namur ;
STENUIT, A. Ingénieur principal de 1re classe, à Namur.

Provinces de Namur et de Luxembourg.

1er DISTRICT. — M. STENUIT, A., Ingénieur principal de 1re classe, à Namur.

Charbonnages : Néant.	Province de Namur : la partie située au nord de la Sambre et de la Meuse ; la ville de Dinant et la partie du canton de ce nom située sur la rive droite de la Meuse ; les cantons de Ciney, de Rochefort et de Beauraing. Province de Luxembourg : l'arrondissement judiciaire d'Arlon.

2e DISTRICT. — M. JADOUL, C., Ingénieur de 1re classe, à Namur.

Tamines. Auvelais-Ste Roch, Stud-Rouvroy, Groynne, Muache.	Province de Namur : les cantons d'Andenne et de Gedinne. Province de Luxembourg : l'arrondissement judiciaire de Neufchâteau.

3e DISTTICT. — M. TIMMERMANS, R., Ingénieur de 3e classe, à Namur.

Ham-sur-Sambre, Arsimont, Mornimont, Franière et Deminche, Falisolle, Le Château, Basse Marlagne.	Province de Namur : la partie comprise entre la Sambre et la Meuse, à l'exception du territoire de la ville de Dinant. Province de Luxembourg : l'arrondissement judiciaire de Marche.

7e ARRONDISSEMENT

MM. LECHAT, V., Ingénieur en chef Directeur de 1re classe, à Liége ;
REPRIELS, A., Ingénieur principal de 1re classe, à Liége.

Arrondissement judiciaire de Huy et cantons de Waremme et de Hollogne-aux-Pierres de l'arrondissement judiciaire de Liége.

1er DISTRICT. — M. MASSON, R., Ingénieur de 3e classe, à Liège.

Charbonnages : Nouvelle-Montagne, Marihaye, Halbosart-Kivelterie, Bois-de-Gives et St-Paul, Couthuin, Espérance, Sart d'Avette et Bois-des-Moines, Vinalmont. *Mines métalliques :* Couthuin.	Canton judiciaire de Huy ; la commune de Modave du canton de Nandrin ; la commune d'Engis du canton de Hollogne-aux-Pierres ; le canton judiciaire de Héron.

2e DISTRICT. — M. GUÉRIN, M., Ingénieur de 1re classe, à Liége.

Kessales-Artistes, Concorde.	Le canton judiciaire de Hollogne-aux-Pierres, moins la commune d'Engis ; le canton judiciaire de Nandrin, moins les communes de Modave, Comblain-au-Pont, Comblain-Fairon, Ellemelle, Hamoir et Ouffet.

3e DISTRICT. — M. FOURMARIER, P., Ingénieur principal de 1re classe, à Liége.

Gosson-Lagasse, Horloz, Bonnier, Arbre St-Michel, Bois d'Otheit et Cowa.	Les cantons judiciaires de Landen, Waremme, Ferrières, Jehay-Bodegnée et Avennes ; les communes de Comblain-au-Pont, Comblain-Fairon, Ellemelle, Hamoir et Ouffet.

8e ARRONDISSEMENT

MM. DELRUELLE, L., Ingénieur en chef Directeur de 2e classe, à Liége ;
HALLET, A., Ingénieur principal de 1re classe, à Liége.

Les cantons de Liége (Nord et Sud), de Grivegnée, de Fexhe-Slins, de Herstal, (moins la commune de Wandre) et de Saint-Nicolas (moins la section de Sclessin de la commune d'Ougrée) de l'arrondissement judiciaire de Liége.

1er DISTRICT. — M. DESSALES, E., Ingénieur de 1er classe, à Liége.

Charbonnages : La Haye, Sclessin-Val-Benoît,	Les communes de Liége (1re, 2e et 3e divisions de police) Tilleur et Saint-Nicolas.

2e DISTRICT. — M. DELRÉE, A., Ingénieur principal de 2e classe, à Liége.

Espérance et Bonne-Fortune, Bonne-Fin-Bâneux.	Les communes de Liége (6e et 7e divisions de police), Angleur et Jupille.

3e DISTRICT. — En l'absence d'un titulaire effectif, ce service est réparti entre MM. HALLET, DELRÉE et DESSALES.

Patience et Beaujonc, Ans, Grande Bacnure.	Les communes de Liége (4e et 5e divisions de police), Grivegnée, Bressoux, Ans et Glain.

4e DISTRICT. — En l'absence d'un titulaire effectif, ce service est réparti entre MM. HALLET, DELRÉE et DESSALES.

Batterie, Petite Bacnure, Belle-Vue et Bien-Venue, Espérance et Violette, Abhooz et Bonne-Foi-Hareng.	Le canton de Fexhe-Slins et les communes de Herstal et de Vottem.

9e ARRONDISSEMENT

MM. LEDOUBLE, O., Ingénieur en chef Directeur de 1re classe, à Liége;
ORBAN, N., Ingénieur principal de 1re classe, à Liége.

L'arrondissement judiciaire de Verviers et les cantons de Dalhem, de Fléron, de Seraing, et de Louveigné ; la commune de Wandre du Canton de Herstal et la section de Sclessin de la commune d'Ougrée du canton de Saint-Nicolas de l'arrondissement judiciaire de Liége.

1er DISTRICT. — M. MASSIN, A., Ingénieur de 1re classe, à Liége.

Charbonnages : Cockerill, Six-Bonniers, Ougrée, *Mines métalliques :* Vieille Montagne.	Les cantons de Seraing et de Louveigné ; le canton de Spa (moins les communes de Wegnez, Lambermont et Ensival) ; la commune de Nessonvaux du canton de Fléron ; la commune d'Olne du canton de Verviers.

2e DISTRICT. — M. BURGEON, C., Ingénieur de 1re classe, à Liége.

Wandre, Wérister, Steppes, Trou-Souris, Houlleux, Homvent, Lonette, Quatre Jean, Basse-Ransy.	Les cantons de Dalhem, de Herve, d'Aubel, de Dison et de Limbourg ; le canton de Fléron (moins la commune de Nessonvaux) ; la commune de Wandre du canton Herstal ; la section de Sclessin de la commune d'Ougrée du canton de Saint-Nicolas.

3e DISTRICT. — M. THONNART, P., Ingénieur de 2e classe, à Liége.

Hasard-Fléron, Micheroux, Crahay, Herve-Wergifosse, Cheratte.	Le canton de Verviers (moins la commune d'Olne) ; le canton de Stavelot; les communes de Wegnez, Lambermont et Ensival du canton de Spa.

10e ARRONDISSEMENT

M. FIRKET, V., Ingénieur en chef Directeur de 2me classe, à Hasselt.

Les provinces de Limbourg et d'Anvers.

1er DISTRICT. — En l'absence d'un titulaire effectif, ce service est assuré par M. MEYERS.

Charbonnages : André Dumont-sous-Asch, Les Liégeois, Winterslag, Genck-Sutendael.	Les usines métallurgiqes de la province d'Anvers ; les appareils à vapeur de l'Arrondissement judiciaire de Tongres de la province de Limbourg.

2e DISTRICT. — M. MEYERS, A., Ingénieur de 3e classe, à Hasselt.

Ste-Barbe et Guillaume Lambert, Helchteren, Beeringen-Coursel, Houthaelen, Zolder.	Les usines métallurgiques de la province de Limbourg ; les exploitations libres de minerais de fer des provinces de Limbourg et d'Anvers ; les carrières souterraines de la province de Limbourg et les appareils à vapeur de l'arrondissement judiciaire de Hasselt de la province de Limbourg.

MINISTÈRE

DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

ADMINISTRATION DES MINES

PERSONNEL

CORPS DES INGÉNIEURS DES MINES

Situation au 1er avril 1920

Numéro d'ordre	NOMS ET INITIALES des PRÉNOMS	ANNÉE de la naissance	DATES de l'entrée au service	DATES du dernier avancement
	A. — Section d'activité			
	Directeur général			
1	Lebacqz (J.) ※, M. C. A. 1re cl.	1869	2-11- 1892	4-12- 1919
	Inspecteurs généraux			
1	*Jacquet (J.), C. ※, ⊛, ✠ 1re cl., C. C. A. 1re cl., D. S P. 1re cl.	1852	29- 1 -1876	31- 3- 1920
2	*Julin (J.), C. ※, ⊛, C. C. A. 1re cl.	1853	15-12 -1876	28- 2- 1919
	Ingénieurs en chef Directeurs de 1re classe			
1	*Lechat (V.) C. ※, avec rayure d'or ⊛, C. C A. 1re cl.	1858	18-11- 1881	1- 3- 1917
2	*Bochkoltz (G.), O. ※, ⊛, C. C. A. 1re cl., D.S.P. 1re cl.	1859	18-11 -1881	1- 3- 1917
3	*Ledouble (O.), O. ※, ✲, ⊛, ✠ 1re cl., C. C. A. 1re cl.	1860	24-11 -1882	1- 1- 1919
4	*Demaret (L.) O. ※, ⊛, M. C. A. 1re cl., Officier de l'Ordre de la Couronne de Roumanie	1859	28- 9- 1885	31-12- 1919
5	*Delbrouck (M.), O. ※, M. C. A. 1re cl.	1865	21- 3- 1889	31-12- 1919
6	*Libotte (E.), O. ※, M. C. A. 1re cl.	1864	16- 4- 1889	31-12- 1919

* Les fonctionnaires dont les noms sont précédés d'un astérisque jouissent du traitement maximum afférent à leur grade.

Numéro d'ordre	NOMS ET INITIALES des PRÉNOMS	ANNÉE de la naissance	DATES de l'entrée au service	DATES du dernier avancement
	Ingénieurs en chef Directeurs de 2me classe			
1	Delruelle (L.) O. ⁂, M. C. A, 1re cl.	1866	5- 5- 1891	28- 2- 1919
2	Firket (V.), O. ⁂, M. C. D. 1re cl., M. C. A. 1re cl. membre de l'ordre de l'Empire britannique, médaille de guerre britannique	1869	14-12- 1891	25- 3- 1919
3	Deboucq (L.) ⁂, officier de l'ordre de l'Empire britannique, médaille de guerre britannique	1873	28-11- 1895	30- 5- 1919
4	Vrancken (J.), ⁂	1872	16-12- 1896	20- 9- 1919
	Ingénieurs principaux de 1re classe			
1	* Demaret (J.), O. ♔, ⁂, ⊛, ✠ 1re cl., M.C.A. 1re cl.	1857	18-11- 1881	1- 1- 1919
2	* Nibelle (G.), ⁂, M. C. D. 1re cl.	1873	16-12- 1896	1- 1- 1918
3	* Orban (N.) ⁂	1873	16-12- 1896	1- 1- 1918
4	* Ghysen (H.) ⁂	1874	16-12- 1896	31-12- 1919
»	* Levarlet (H.) ⁂ (1)	1873	16-12- 1896	31-12- 1919
»	* Lemaire (E.), ⁂, M. C. D. 1re cl., M. C. D. 1re cl. (2)	1872	16-12- 1896	31-12- 1919
5	* Repriels (A.) ⁂	1875	12-12- 1897	31-12- 1919
6	* Lebens (L.) ⁂	1873	12-12- 1897	31-12- 1919
7	* Niederau (Ch.) ⁂	1874	12-12- 1897	31-12- 1919
8	* Hallet (A.) ⁂	1874	12-12- 1897	31-12- 1919
9	* Liagre (Ed.) ⁂	1874	12-12- 1897	31-12- 1919
10	* Viatour (F. H.), ⁂, ✠ 1re cl.	1875	12-12- 1898	31-12- 1919
»	* Raven (G.) ⁂ (3)	1876	12-12- 1899	31-12- 1919
11	* Fourmarier (P.) ⁂	1877	12-12- 1899	31-12- 1910
»	Renier (A.) ⁂ M.C.D. 1re cl. (4)	1876	18-12- 1900	1- 1- 1919
12	Desenfans (G.), ⁂ M.C.D. 1re cl., M. C. D. 2me cl.	1876	15-12- 1902	31-12- 1919
13	Stenuit (A.) ⁂	1877	25- 1- 1904	31- 3- 1920
»	Delmer (A.), ⁂ Croix de guerre avec palme, Chevalier de l'ordre de Saint-Charles (5)	1879	25- 1- 1904	31- 3- 1920

(1) Chargé du Service d'inspection des explosifs.
(2) Détaché au Service spécial des Accidents miniers et du Grisou.
(3) Ingénieur en chef-Directeur ff. à l'Administration centrale des mines.
(4) Chef du Service géologique à l'Administration centrale des mines.
(5) Directeur à l'Administration centrale des mines.

* Les fonctionnaires dont les noms sont précédés d'un astérisque jouissent du traitement maximum afférent à leur grade.

Numéro d'ordre	NOMS ET INITIALES des PRÉNOMS	ANNÉE de la naissance	DATES de l'entrée au service	DATES du dernier avancement
	Ingénieurs principaux de 2e classe			
1	* Hardy (A.)	1878	25- 1- 1904	31-12- 1919
2	* Gillet (Ch.)	1882	25- 1- 1904	31-12- 1919
3	* Defalque (P.)	1879	25- 1- 1904	31-12- 1919
4	Dandois (H.)	1879	20- 3- 1905	1- 1- 1919
5	Molinghen (E.)	1877	19- 4- 1905	31-12- 1919
6	Verbouwe (O.)	1882	12- 3- 1906	31-12- 1919
7	Hardy (L.)	1882	20- 3- 1907	31-12- 1919
8	Sottiaux (G.)	1883	30- 1- 1908	31-12- 1919
9	Delrée (A.)	1883	30- 1- 1908	31- 3- 1920
	Ingénieurs de 1re classe			
1	* Legrand (L.)	1882	28-12- 1908	1- 1- 1919
2	* Massin (A.)	1883	28-12- 1908	31-12- 1919
3	* Jadoul (Ch.)	1884	28-12- 1908	31- 3- 1920
4	Van Herckenrode (Ed.), Croix de guerre avec palme et lion de vermeil	1886	12- 6- 1910	1- 1- 1919
5	Guérin (M.)	1888	12- 6- 1910	1- 1- 1919
6	Dessalles (E.)	1887	25-11- 1910	1- 1- 1919
7	Burgeon, Ch., Croix de guerre	1885	10- 2- 1912	31- 3- 1920
8	Delcourt, Edm.	1889	10- 2- 1912	31- 3- 1920
9	Anciaux, H.	1889	10- 2- 1912	31- 3 1920
10	Pieters, J.	1889	10- 2- 1912	31- 3- 1920
	Ingénieurs de 2e classe			
1	* Dupret (Al.), Croix de guerre	1890	24-12- 1912	1- 1- 1919
2	* Thonnart (P.)	1889	24-12- 1912	1- 1- 1919
	Ingénieurs de 3e classe			
1	* Paques (G.)	1890	30- 5- 1919	
2	* Soille (A.)	1892	30- 5- 1919	
3	* Meyers (A.), Croix de guerre	1890	30- 5- 1919	
4	* Masson (R.)	1890	30- 5- 1919	
5	* Timmermans (R.), Croix de guerre avec palme	1890	30- 5- 1919	
6	* Hoppe (R.)	1890	30- 5- 1919	
7	* Lowette (J.)	1890	24-12- 1919	

* Les fonctionnaires dont les noms sont précédés d'un astérisque jouissent du traitement maximum affecté à leur grade.

NOMS ET INITIALES des PRÉNOMS	ANNÉE de la naissance	DATES de l'entrée au service	DATES du dernier avancement
B. — Section de disponibilité			
Inspecteurs généraux			
Hubert (H.), Grand Officier de l'ordre de la Couronne, C. ⛯, ✠, ⊛, C. C. A. 1re cl.	1849	31-10-1872	1-1-1919
van Scherpenzeel Thim (L.), C. ⛯, ⊛, C. C. A. 1re cl., déc. de 2e cl. avec plaque de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie	1850	3-6-1875	18-5-1907
Ingénieurs en chef, Directeurs			
Macquet (A.) ⛯, ⊛.	1853	29-11-1876	30-12-1909
Legrand (L.) ⛯, M. C. A. 1re cl.	1868	2-3-1891	1-7-1918
Halleux (A.), ⛯, Officier de l'ordre de la Couronne de chêne, Chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, M. C. A. 1re cl	1869	14-12-1891	28-2-1919
Denoël (L.), ⛯, M. C. D. 1re cl., M. C. A. 1re cl.	1870	2-11-1892	30-5-1919
Breyre (Ad.), ⛯, Officier de l'Ordre de l'Etoile noire.	1880	25-1-1904	31-3-1920
Ingénieurs principaux			
Bolle (J.), ⛯, ✠ 2e cl.	1871	20-11-1895	30-12-1913
Stévart (P.), ⛯	1880	25-1-1904	1-1-1918
Lemaire (G.), ⛯ avec rayure d'Or, membre de l'Ordre de l'Empire britanique, médaille de guerre britanique.	1878	25-1-1904	1-1-1919
Ingénieur de deuxième classe.			
Boland (P.)	1889	24-12-1912	1-1-1919

Ingenieurs des mines à la retraite conservant le titre honorifique de leur grade

Dejardin (L.), Grand Officier de l'ordre de la Couronne, C. ⛯, ⊛, ✠ 2e cl., M. C. D. 1re cl., C. C. A. 1re cl., D. S. P. 1re cl., Commandeur des ordres de l'Etoile de Roumanie et du Christ de Portugal, Directeur général honoraire.

Watteyne (V.), Grand Officier de l'ordre de la Couronne, C. ⛯, ⊛, ✠ 1re cl., C.C.A. 1re cl., Grand Officier de l'ordre de l'Etoile noire, Commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, Directeur général honoraire.

DÉCORATIONS : SIGNES

Ordre de Léopold : Chevalier	⛯
— Officier	O. ⛯
— Commandeur	C. ⛯
Ordre de la Couronne : Chevalier	⛯.
— : Officier	O. ⛯.
— : Commandeur	C. ⛯.
Croix civique pour années de service	C. C. A
Médaille — —	M. C. A.
Croix civique pour acte de dévouement	✠
Médaille civique — —	M. C. D.
Décoration spéciale de prévoyance	D. S. P.
Légion d'honneur	✠
Médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II.	⊛